ANX247 · ANNEXES DÉDIÉES

Les quatre cent trente ans d’Exode 12.40–41 : étude chronologique et comparaison des traditions textuelles

Résumé du paragraphe : Exode 12.40-41 mentionne une période de quatre cent trente ans qui s’achève avec la sortie d’Égypte. L’identification du point de départ…

LECTURE
56 min

RÉFÉRENCES
61

LIVRES CITÉS
5

PUBLIÉE
10/11/2026

MISE À JOUR
10/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

4.1. Introduction : une difficulté chronologique majeure 2
4.2. Le texte massorétique d’Exode 12.40-41 3
4.3. La Septante : une formulation incluant Canaan et l’Égypte 4
4.4. Le Pentateuque samaritain et la durée du séjour 4
4.5. Tableau comparatif des traditions textuelles 5
4.6. Genèse 15.13 : les quatre cents ans annoncés à Abraham 5
4.7. Actes 7.6 et la reprise des quatre cents ans 6
4.8. Galates 3.17 : quatre cent trente ans entre l’alliance et la Loi 7
4.9. L’âge d’Abraham lors de son entrée en Canaan 7
4.10. De l’appel d’Abraham à la naissance d’Isaac : vingt-cinq ans 8
4.11. De la naissance d’Isaac à celle de Jacob : soixante ans 8
4.12. Jacob entre en Égypte à cent trente ans 9
4.13. L’hypothèse d’un séjour égyptien de deux cent quinze ans 10
4.14. L’hypothèse d’un séjour égyptien de quatre cent trente ans 10
4.15. Les générations de Lévi, Kehath, Amram et Moïse 11
4.16. Les âges de Kehath et d’Amram 12
4.17. Les quatre générations de Genèse 15.16 12
4.18. Les quatre cents ans : une période arrondie ou distincte ? 14
4.19. La relation entre les quatre cent trente ans et 1 Rois 6.1 14
4.20. Tableau comparatif des deux principales reconstructions 15
4.21. Une proposition d’harmonisation des données bibliques 16
4.22. Conclusion : distinguer la certitude biblique de la reconstruction chronologique 16
Lexique 18

4.1. Introduction : une difficulté chronologique majeure

Résumé du paragraphe : Exode 12.40-41 mentionne une période de quatre cent trente ans qui s’achève avec la sortie d’Égypte. L’identification du point de départ de cette période constitue une question importante pour la chronologie biblique.

Exode 12.40-41 déclare :

« Le séjour des enfants d’Israël en Égypte fut de quatre cent trente ans. Et au bout de quatre cent trente ans, le jour même, toutes les armées de l’Éternel sortirent du pays d’Égypte. »

Cette indication chronologique intervient immédiatement après le récit du départ d’Israël.

Elle établit une relation entre la sortie d’Égypte et une période de quatre cent trente ans.

Cependant, la détermination du point de départ de cette période soulève plusieurs difficultés.

Le texte hébreu massorétique semble attribuer les quatre cent trente ans au séjour des Israélites en Égypte.

D’autres traditions textuelles anciennes présentent une formulation plus large, incluant le séjour dans le pays de Canaan.

Le Nouveau Testament introduit également un élément important.

Galates 3.17 mentionne quatre cent trente ans entre une alliance antérieurement établie par Dieu et la Loi.

Cette déclaration doit être examinée en relation avec les promesses faites à Abraham.

La question centrale consiste donc à déterminer si les quatre cent trente ans correspondent exclusivement au séjour égyptien ou s’ils englobent également la période patriarcale.

Cette annexe examine les principales données bibliques et textuelles afin de distinguer les affirmations explicites des reconstructions chronologiques.

4.2. Le texte massorétique d’Exode 12.40-41

Résumé du paragraphe : Le texte hébreu massorétique présente les quatre cent trente ans comme la durée du séjour des enfants d’Israël en Égypte.

Le texte massorétique constitue la tradition hébraïque qui sert de base à la majorité des traductions modernes de l’Ancien Testament.

Dans Exode 12.40, la formulation hébraïque rattache le séjour des enfants d’Israël à l’Égypte.

La lecture naturelle de cette formulation conduit à comprendre que les quatre cent trente ans concernent leur présence dans ce pays.

Le verset suivant insiste sur l’achèvement de la période :

« Au bout de quatre cent trente ans, le jour même, toutes les armées de l’Éternel sortirent du pays d’Égypte. » (Exode 12.41).

Cette précision souligne l’exactitude de l’accomplissement chronologique dans la présentation du récit.

L’expression « le jour même » insiste sur la correspondance entre la durée annoncée et le moment de la délivrance.

Cependant, le texte ne précise pas explicitement quel événement constitue le commencement de ces quatre cent trente ans.

Il ne mentionne pas directement l’arrivée de Jacob en Égypte comme point de départ.

Cette identification résulte d’une interprétation de la formulation relative au séjour.

Il convient donc de distinguer le contenu explicite du passage de la reconstruction chronologique qui en est proposée.

4.3. La Septante : une formulation incluant Canaan et l’Égypte

Résumé du paragraphe : La tradition grecque de la Septante présente, dans plusieurs témoins, une formulation qui inclut le séjour des Israélites et de leurs ancêtres en Égypte et dans le pays de Canaan.

La Septante constitue une ancienne traduction grecque des Écritures hébraïques.

Elle représente un témoignage important pour l’histoire du texte biblique.

Dans Exode 12.40, la tradition grecque comporte une formulation qui mentionne le séjour des enfants d’Israël en Égypte et dans le pays de Canaan.

Cette lecture élargit la période considérée.

Les quatre cent trente ans ne seraient plus limités au seul séjour égyptien.

Ils engloberaient également une partie de l’histoire des patriarches.

Cette formulation permet de rapprocher Exode 12.40 de Galates 3.17.

Elle s’accorde également avec une reconstruction dans laquelle la période commence avec les promesses faites à Abraham.

Cependant, la présence de cette formulation dans la Septante ne suffit pas, à elle seule, à démontrer qu’elle représente nécessairement le texte hébreu original.

Deux possibilités doivent être envisagées.

La première est que la tradition grecque conserve une lecture ancienne plus développée.

La seconde est que cette formulation résulte d’une clarification destinée à harmoniser les données chronologiques.

L’étude textuelle doit donc examiner les différents témoins sans supposer automatiquement la priorité de l’un d’eux.

4.4. Le Pentateuque samaritain et la durée du séjour

Résumé du paragraphe : Le Pentateuque samaritain présente également une tradition textuelle qui inclut Canaan et l’Égypte dans la période des quatre cent trente ans.

Le Pentateuque samaritain constitue une autre tradition ancienne du texte des cinq premiers livres de la Bible.

Dans Exode 12.40, sa formulation inclut le séjour des Israélites et de leurs ancêtres dans les pays de Canaan et d’Égypte.

Cette lecture présente une proximité importante avec celle de la Septante.

Elle témoigne de l’existence ancienne d’une tradition interprétant les quatre cent trente ans comme une période plus large que le seul séjour égyptien.

La convergence entre ces traditions mérite une attention particulière.

Cependant, elle ne règle pas définitivement la question de la formulation primitive.

Les traditions textuelles anciennes peuvent conserver des lectures différentes pour diverses raisons.

Certaines variantes peuvent représenter des formulations anciennes.

D’autres peuvent provenir de développements explicatifs ou d’harmonisations.

L’existence de plusieurs témoins concordants renforce l’importance historique d’une lecture, mais elle ne dispense pas d’un examen critique.

La question demeure donc de déterminer quelle formulation explique le mieux l’ensemble des données textuelles et chronologiques.

4.5. Tableau comparatif des traditions textuelles

Résumé du paragraphe : Les principales traditions textuelles présentent deux manières de définir le séjour de quatre cent trente ans.

TRADITION TEXTUELLE	TERRITOIRES MENTIONNÉS	CONSÉQUENCE CHRONOLOGIQUE
Texte massorétique hébreu	Égypte	Lecture naturelle : quatre cent trente ans de séjour en Égypte
Septante grecque	Égypte et Canaan	Possibilité d’inclure la période patriarcale
Pentateuque samaritain	Canaan et Égypte	Possibilité d’inclure la période patriarcale
Galates 3.17	Alliance antérieure et Loi	Quatre cent trente ans entre l’alliance évoquée par Paul et la Loi

Ce tableau met en évidence deux interprétations principales.

La première retient un séjour égyptien de quatre cent trente ans.

La seconde comprend cette durée comme une période allant des promesses patriarcales jusqu’à la sortie d’Égypte et à l’établissement de la Loi.

La comparaison des traditions montre que la difficulté chronologique possède également une dimension textuelle.

4.6. Genèse 15.13 : les quatre cents ans annoncés à Abraham

Résumé du paragraphe : Genèse 15.13 annonce une période de quatre cents ans pendant laquelle la descendance d’Abraham connaîtra une condition d’étrangère et d’opprimée. Cette durée doit être articulée avec les quatre cent trente ans d’Exode 12.

Genèse 15.13 rapporte une déclaration divine adressée à Abraham :

« Sache que tes descendants seront étrangers dans un pays qui ne sera point à eux ; ils y seront asservis, et on les opprimera pendant quatre cents ans. »

Ce passage constitue l’une des principales données chronologiques relatives au séjour des descendants d’Abraham.

Il mentionne une période de quatre cents ans.

Exode 12.40-41 mentionne quatre cent trente ans.

La différence est donc de trente ans.

Plusieurs explications ont été proposées.

Certains interprètes considèrent que les quatre cents ans constituent une durée arrondie, tandis que les quatre cent trente ans représenteraient une durée plus précise.

D’autres distinguent le commencement de la période de séjour étranger du commencement de l’oppression proprement dite.

Une autre interprétation considère que les quatre cents ans commencent à un événement particulier de la vie d’Isaac.

Cependant, Genèse 15.13 ne fournit pas une date absolue permettant de déterminer directement le point de départ.

Il convient également de noter que le texte associe plusieurs réalités : la condition d’étranger, la servitude et l’oppression.

Ces réalités ne doivent pas nécessairement être comprises comme ayant commencé exactement au même moment.

La relation entre les quatre cents ans et les quatre cent trente ans demeure donc une question d’interprétation chronologique.

4.7. Actes 7.6 et la reprise des quatre cents ans

Résumé du paragraphe : Étienne reprend la durée de quatre cents ans dans son discours devant le sanhédrin. Cette déclaration confirme l’importance de Genèse 15.13 dans la compréhension de l’histoire d’Israël.

Actes des apôtres 7.6 rapporte les paroles d’Étienne :

« Sa postérité séjournerait dans un pays étranger ; on la réduirait en servitude et on la maltraiterait pendant quatre cents ans. »

Cette déclaration reprend le contenu de Genèse 15.13.

Elle montre que la durée de quatre cents ans demeure un repère important dans la présentation apostolique de l’histoire d’Israël.

Cependant, Actes des apôtres 7.6 ne précise pas davantage le point de départ de cette période.

Le passage ne fournit pas non plus une explication explicite de la différence entre les quatre cents ans de Genèse 15.13 et les quatre cent trente ans d’Exode 12.40.

Il confirme essentiellement la tradition chronologique issue de la promesse faite à Abraham.

L’harmonisation de ces données doit donc être recherchée à partir de l’ensemble des passages concernés.

4.8. Galates 3.17 : quatre cent trente ans entre l’alliance et la Loi

Résumé du paragraphe : Paul mentionne une période de quatre cent trente ans entre une alliance antérieurement établie par Dieu et la Loi. Ce passage constitue un argument important en faveur d’une chronologie incluant la période patriarcale.

Galates 3.17 déclare :

« Voici ce que j’entends : une disposition, que Dieu a confirmée antérieurement, ne peut pas être annulée, et ainsi la promesse rendue vaine, par la loi survenue quatre cent trente ans plus tard. »

Paul développe ici une argumentation théologique concernant la promesse faite à Abraham.

Son objectif principal n’est pas de fournir une chronologie détaillée de l’Exode.

Il cherche à montrer que la Loi ne peut annuler la promesse antérieurement établie par Dieu.

Cependant, son raisonnement comporte une indication chronologique.

Il mentionne quatre cent trente ans entre l’alliance évoquée et la Loi.

Cette formulation s’accorde naturellement avec une compréhension large de la période, englobant les événements patriarcaux et le séjour égyptien.

Elle pose davantage de difficultés à une lecture qui limiterait les quatre cent trente ans à la présence des descendants de Jacob en Égypte.

Certaines interprétations cherchent à comprendre la référence de Paul comme une durée conventionnelle ou comme une reprise d’une tradition chronologique connue de ses lecteurs.

Cependant, la lecture la plus directe associe les quatre cent trente ans à l’intervalle entre la promesse et la Loi.

Dans une perspective d’harmonisation biblique, ce passage constitue donc un élément majeur.

4.9. L’âge d’Abraham lors de son entrée en Canaan

Résumé du paragraphe : Genèse 12.4 indique qu’Abraham avait soixante-quinze ans lorsqu’il quitta Charan. Cette donnée permet d’établir un premier repère dans la chronologie patriarcale.

Genèse 12.4 déclare qu’Abram était âgé de soixante-quinze ans lorsqu’il partit de Charan.

Cet événement intervient dans le contexte de l’appel divin et des promesses concernant sa descendance.

Genèse 12.1-3 présente la promesse d’une grande nation et d’une bénédiction destinée à toutes les familles de la terre.

L’arrivée d’Abraham en Canaan constitue donc un repère important.

Cependant, il convient de distinguer cet événement des autres confirmations de l’alliance.

Genèse 15 présente une cérémonie d’alliance.

Genèse 17 rapporte une nouvelle révélation divine lorsque Abraham est âgé de quatre-vingt-dix-neuf

ans.

La détermination du point de départ des quatre cent trente ans dépend donc également de l’identification de l’événement auquel Paul fait référence dans Galates 3.17.

La promesse initiale de Genèse 12 constitue un candidat important.

Cependant, la formulation de Galates 3.17 ne précise pas explicitement que le décompte commence le jour exact de l’arrivée d’Abraham en Canaan.

La reconstruction chronologique doit donc être présentée comme une interprétation fondée sur plusieurs données convergentes.

4.10. De l’appel d’Abraham à la naissance d’Isaac : vingt-cinq ans

Résumé du paragraphe : Les âges d’Abraham permettent d’établir une période de vingt-cinq ans entre son départ de Charan et la naissance d’Isaac.

Genèse 12.4 indique qu’Abraham avait soixante-quinze ans lors de son départ de Charan.

Genèse 21.5 précise qu’il avait cent ans à la naissance d’Isaac.

La différence est de vingt-cinq ans.

Ce calcul constitue une donnée chronologique solide.

Il permet de situer la naissance d’Isaac par rapport à l’appel d’Abraham.

La période est importante parce qu’Isaac représente l’enfant de la promesse.

Genèse 17.19 annonce que l’alliance sera établie avec Isaac.

La naissance d’Isaac marque ainsi une étape majeure dans l’accomplissement de la promesse patriarcale.

Dans une reconstruction où les quatre cent trente ans commencent à l’appel d’Abraham, les vingt-cinq premières années précèdent la naissance d’Isaac.

Cette donnée intervient dans le calcul de la durée du séjour des patriarches en Canaan.

4.11. De la naissance d’Isaac à celle de Jacob : soixante ans

Résumé du paragraphe : Genèse 25.26 indique qu’Isaac avait soixante ans lorsque Jacob et Ésaü naquirent. Cette précision permet de poursuivre la chronologie patriarcale.

Genèse 25.26 déclare qu’Isaac avait soixante ans lorsque Rébecca donna naissance à Jacob et Ésaü.

Cette donnée constitue un second intervalle chronologique explicite.

La succession est donc la suivante :

Abraham avait soixante-quinze ans lors de son départ de Charan.

Vingt-cinq ans plus tard, Isaac naquit.

Soixante ans après la naissance d’Isaac, Jacob naquit.

Le total atteint quatre-vingt-cinq ans entre le départ d’Abraham et la naissance de Jacob.

Ce calcul ne dépend pas d’une estimation historique extérieure.

Il repose directement sur les âges mentionnés dans la Genèse.

Il constitue donc un élément important pour toute reconstruction chronologique des quatre cent trente ans.

4.12. Jacob entre en Égypte à cent trente ans

Résumé du paragraphe : Genèse 47.9 indique que Jacob avait cent trente ans lorsqu’il se présenta devant le pharaon. Cette donnée permet de calculer la durée comprise entre l’appel d’Abraham et l’installation de Jacob en Égypte.

Genèse 47.9 rapporte que Jacob déclare avoir cent trente ans.

Cette affirmation intervient après son arrivée en Égypte.

Elle constitue un repère chronologique essentiel.

En additionnant les durées précédentes, on obtient :

PÉRIODE	DURÉE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE
Du départ d’Abraham à la naissance d’Isaac	25 ans	Genèse 12.4 ; Genèse 21.5
De la naissance d’Isaac à celle de Jacob	60 ans	Genèse 25.26
De la naissance de Jacob à son arrivée en Égypte	130 ans	Genèse 47.9
Total	215 ans	

La période comprise entre le départ d’Abraham de Charan et l’arrivée de Jacob en Égypte représente donc deux cent quinze ans.

Ce calcul est particulièrement important.

Si les quatre cent trente ans commencent avec l’appel d’Abraham, les deux cent quinze premières années correspondent à la période patriarcale précédant l’installation de Jacob en Égypte.

Il reste alors deux cent quinze ans jusqu’à la sortie d’Égypte.

Cette reconstruction constitue l’un des principaux arguments en faveur d’un séjour égyptien de deux cent quinze ans.

4.13. L’hypothèse d’un séjour égyptien de deux cent quinze ans

Résumé du paragraphe : Une chronologie fondée sur les promesses faites à Abraham et sur les âges patriarcaux conduit à proposer un séjour égyptien de deux cent quinze ans.

L’hypothèse d’un séjour égyptien de deux cent quinze ans repose sur une articulation particulière des données bibliques.

Elle considère que les quatre cent trente ans commencent avec l’appel d’Abraham ou avec l’établissement initial de la promesse.

Les deux cent quinze premières années correspondent alors à la période comprise entre le départ d’Abraham et l’arrivée de Jacob en Égypte.

Les deux cent quinze années suivantes correspondent au séjour des Israélites en Égypte.

Cette reconstruction présente plusieurs avantages.

Elle s’accorde avec la formulation de Galates 3.17, qui situe les quatre cent trente ans entre l’alliance et la Loi.

Elle correspond également aux traditions textuelles de la Septante et du Pentateuque samaritain qui incluent Canaan et l’Égypte.

Elle permet enfin de conserver les âges patriarcaux explicitement indiqués dans la Genèse.

Cependant, elle suppose de comprendre les quatre cent trente ans d’Exode 12.40 dans un sens plus large que celui suggéré par la lecture naturelle du texte massorétique.

Cette difficulté textuelle doit être reconnue.

L’hypothèse possède donc une cohérence chronologique importante, mais elle dépend du choix de la tradition textuelle et de l’interprétation retenue pour Galates 3.17.

4.14. L’hypothèse d’un séjour égyptien de quatre cent trente ans

Résumé du paragraphe : Une autre interprétation considère que les quatre cent trente ans correspondent exclusivement au séjour des Israélites en Égypte. Elle s’appuie principalement sur le texte massorétique d’Exode 12.40.

Selon cette interprétation, les quatre cent trente ans commencent avec l’installation de Jacob et de sa famille en Égypte.

Le point de départ serait donc l’événement rapporté dans Genèse 46-47.

Cette lecture s’accorde naturellement avec la formulation du texte massorétique.

Elle présente également l’avantage de comprendre les quatre cent trente ans comme une durée propre au séjour égyptien.

Cependant, elle soulève plusieurs difficultés.

La première concerne Galates 3.17, qui mentionne quatre cent trente ans entre l’alliance antérieure et la Loi.

La seconde concerne les traditions textuelles de la Septante et du Pentateuque samaritain.

La troisième concerne la relation avec les quatre cents ans de Genèse 15.13.

Différentes solutions ont été proposées pour résoudre ces difficultés.

Certaines distinguent plusieurs confirmations de l’alliance.

D’autres considèrent que Paul reprend une chronologie traditionnelle sans chercher à établir une durée exhaustive depuis la première promesse.

Cependant, ces explications nécessitent des arguments complémentaires.

La lecture d’un séjour égyptien de quatre cent trente ans demeure donc une interprétation importante, mais elle n’élimine pas toutes les difficultés chronologiques.

4.15. Les générations de Lévi, Kehath, Amram et Moïse

Résumé du paragraphe : Les généalogies de Lévi à Moïse constituent un élément important du débat. Leur interprétation dépend notamment de la question de l’exhaustivité des généalogies bibliques.

Exode 6.16-20 présente une généalogie reliant Lévi à Moïse.

Lévi est le père de Kehath.

Kehath est le père d’Amram.

Amram est présenté comme le père de Moïse et d’Aaron.

Cette succession paraît relativement courte.

Elle a souvent été invoquée en faveur d’un séjour égyptien de deux cent quinze ans.

Cependant, les généalogies bibliques ne sont pas toujours exhaustives.

Le terme « fils » peut désigner un descendant appartenant à une génération ultérieure.

Certaines listes généalogiques peuvent également sélectionner des personnages importants sans mentionner tous les intermédiaires.

Il convient donc d’éviter de conclure automatiquement que la généalogie d’Exode 6 contient nécessairement toutes les générations.

Cependant, l’existence d’une succession relativement courte demeure une donnée à prendre en considération.

Elle s’accorde plus facilement, à première vue, avec un séjour de deux cent quinze ans qu’avec un séjour de quatre cent trente ans.

La portée exacte de cet argument dépend toutefois de la manière dont les généalogies sont comprises.

4.16. Les âges de Kehath et d’Amram

Résumé du paragraphe : Les durées de vie de Kehath et d’Amram fournissent des indications complémentaires, mais elles ne suffisent pas à établir directement la durée totale du séjour égyptien.

Exode 6.18 indique que Kehath vécut cent trente-trois ans.

Exode 6.20 précise qu’Amram vécut cent trente-sept ans.

Ces indications permettent d’examiner les possibilités chronologiques de la généalogie.

Cependant, il serait incorrect d’additionner simplement les durées de vie pour obtenir la durée du séjour.

Les générations se chevauchent.

Un fils peut naître bien avant la mort de son père.

De plus, l’âge d’Amram lors de la naissance de Moïse n’est pas précisé.

Le texte ne permet donc pas d’établir directement la durée exacte comprise entre l’arrivée de Lévi en Égypte et la naissance de Moïse.

Il convient également de tenir compte de la possibilité d’une généalogie abrégée.

Ces données constituent des éléments de discussion, mais elles ne permettent pas, à elles seules, de trancher définitivement entre les deux principales chronologies.

4.17. Les quatre générations de Genèse 15.16

Résumé du paragraphe : Genèse 15.16 annonce que la descendance d’Abraham reviendra à la quatrième génération. Cette indication doit être examinée en relation avec les différentes durées proposées pour le séjour égyptien.

Genèse 15.16 déclare :

« À la quatrième génération, ils reviendront ici. »

Cette affirmation intervient dans le contexte de l’annonce du séjour étranger et de l’oppression.

Elle constitue un repère important.

Cependant, le terme « génération » peut recevoir plusieurs interprétations.

Il peut désigner une succession familiale.

Il peut également être compris dans un sens plus large, comme une période correspondant à la durée de vie d’une génération.

Dans le contexte patriarcal, les durées de vie sont relativement longues.

Il serait donc imprudent d’appliquer automatiquement une durée moderne de vingt-cinq ou trente ans à chaque génération.

La généalogie de Lévi à Moïse présente une succession qui peut être rapprochée de cette indication.

Cependant, la question de son exhaustivité demeure.

Genèse 15.16 constitue donc un argument important dans le débat chronologique, sans fournir à lui seul une durée absolue incontestable.

4.18. Les quatre cents ans : une période arrondie ou distincte ?

Résumé du paragraphe : La différence entre les quatre cents ans de Genèse 15.13 et les quatre cent trente ans d’Exode 12.40 peut recevoir plusieurs explications. Aucune ne doit être présentée comme explicitement imposée par le texte.

La différence de trente ans entre les deux durées constitue une difficulté chronologique.

Une première interprétation considère que les quatre cents ans représentent une durée arrondie.

Cette manière de comprendre les nombres est possible dans les textes anciens.

Cependant, elle doit être justifiée par le contexte et ne peut être simplement présupposée.

Une seconde interprétation distingue le commencement de la période des quatre cent trente ans de celui des quatre cents ans.

Dans cette perspective, les quatre cent trente ans commenceraient avec la promesse faite à Abraham.

Les quatre cents ans commenceraient ultérieurement, à un moment particulier de l’histoire patriarcale.

Certains interprètes ont proposé de situer ce commencement dans la vie d’Isaac.

Cependant, cette identification demeure une reconstruction.

Genèse 15.13 ne précise pas directement un événement permettant de fixer le commencement des quatre cents ans.

Une troisième interprétation considère que les deux durées concernent des réalités partiellement différentes.

Les quatre cents ans seraient associés à la condition d’étranger et à l’oppression.

Les quatre cent trente ans représenteraient une période chronologique plus large.

Cette solution possède une cohérence possible, mais elle nécessite également une argumentation.

Il convient donc de maintenir une distinction entre les données numériques explicites et les explications proposées pour les harmoniser.

4.19. La relation entre les quatre cent trente ans et 1 Rois 6.1

Résumé du paragraphe : 1 Rois 6.1 fournit un autre repère chronologique majeur en situant la construction du Temple de Salomon quatre cent quatre-vingts ans après la sortie d’Égypte.

1 Rois 6.1 déclare que Salomon commença la construction du Temple dans la quatrième année de son règne, quatre cent quatre-vingts ans après la sortie d’Égypte.

Cette indication appartient à une autre étape de la chronologie biblique.

Elle ne précise pas directement la durée du séjour égyptien.

Cependant, elle permet de situer la sortie d’Égypte par rapport à la monarchie israélite.

Dans une reconstruction chronologique qui situe la quatrième année de Salomon vers 967 ou 966 avant Jésus-Christ, les quatre cent quatre-vingts ans conduisent à une date de l’Exode vers 1447 ou 1446

avant Jésus-Christ, selon les conventions de calcul.

Cette datation est fréquemment associée à l’hypothèse d’un Exode au XVe siècle avant Jésus-Christ.

Cependant, elle dépend de plusieurs choix chronologiques.

Elle suppose notamment que les quatre cent quatre-vingts ans doivent être compris comme une durée historique exacte.

Certains chercheurs considèrent au contraire que ce nombre possède une valeur schématique.

La relation entre Exode 12.40 et 1 Rois 6.1 demeure donc importante, mais les deux passages ne répondent pas à la même question.

Exode 12.40 concerne la durée du séjour.

1 Rois 6.1 concerne l’intervalle entre la sortie d’Égypte et la construction du Temple.

4.20. Tableau comparatif des deux principales reconstructions

Résumé du paragraphe : Les deux grandes interprétations des quatre cent trente ans reposent sur des lectures différentes des traditions textuelles et des indications chronologiques.

ÉLÉMENT	SÉJOUR ÉGYPTIEN DE 215 ANS	SÉJOUR ÉGYPTIEN DE 430 ANS
Point de départ des 430 ans	Promesse faite à Abraham	Installation de Jacob en Égypte
Durée patriarcale avant l’Égypte	215 ans	215 ans, en dehors des 430 ans
Durée du séjour égyptien	215 ans	430 ans
Lecture privilégiée d’Exode 12.40	Septante et Pentateuque samaritain	Texte massorétique
Relation avec Galates 3.17	Correspondance chronologique directe	Nécessite une interprétation complémentaire
Relation avec Genèse 15.13	Les 400 ans doivent être expliqués comme une période distincte ou arrondie	Les 400 ans peuvent être compris comme une durée arrondie ou distincte
Généalogie de Lévi à Moïse	Relativement compatible avec une durée courte	Suppose davantage de chevauchements ou une généalogie abrégée
Principale difficulté	Lecture naturelle du texte massorétique	Articulation avec Galates 3.17 et les traditions textuelles anciennes

Ce tableau montre que les deux reconstructions possèdent des arguments bibliques.

Cependant, elles ne présentent pas les mêmes difficultés.

L’hypothèse des deux cent quinze ans s’accorde particulièrement bien avec la chronologie patriarcale et Galates 3.17.

L’hypothèse des quatre cent trente ans de séjour égyptien correspond plus directement à la formulation du texte massorétique.

4.21. Une proposition d’harmonisation des données bibliques

Résumé du paragraphe : Une harmonisation cohérente peut comprendre les quatre cent trente ans comme la période allant de la promesse faite à Abraham jusqu’à la sortie d’Égypte, avec deux cent quinze ans avant l’arrivée de Jacob en Égypte et deux cent quinze ans de séjour égyptien.

L’ensemble des données examinées permet de proposer une reconstruction chronologique.

Le point de départ serait situé au moment de l’appel d’Abraham et de la promesse divine.

Abraham avait alors soixante-quinze ans.

Vingt-cinq ans plus tard, Isaac naquit.

Soixante ans après la naissance d’Isaac, Jacob naquit.

Cent trente ans plus tard, Jacob entra en Égypte.

Le total atteint deux cent quinze ans.

Si les quatre cent trente ans mentionnés dans Galates 3.17 et dans les traditions textuelles élargies d’Exode 12.40 commencent avec la promesse faite à Abraham, il reste deux cent quinze ans jusqu’à la sortie d’Égypte.

Cette reconstruction présente une cohérence importante.

Elle permet de relier les âges patriarcaux, les traditions textuelles anciennes et la déclaration de Paul.

Cependant, elle suppose de privilégier une compréhension large du séjour mentionné dans Exode 12.40.

Elle doit donc être présentée comme une harmonisation argumentée et non comme une donnée explicitement formulée dans tous les témoins du texte.

4.22. Conclusion : distinguer la certitude biblique de la reconstruction chronologique

Résumé du paragraphe : Les quatre cent trente ans constituent une donnée explicite du récit de l’Exode. Leur point de départ demeure discuté en raison des différences textuelles et des diverses possibilités d’harmonisation.

Exode 12.40-41 affirme qu’une période de quatre cent trente ans s’achève au moment de la sortie d’Égypte.

Cette durée constitue un repère important dans l’histoire biblique.

Cependant, les traditions textuelles anciennes ne présentent pas toutes la même formulation.

Le texte massorétique rattache le séjour à l’Égypte.

La Septante et le Pentateuque samaritain conservent une tradition incluant également Canaan.

Galates 3.17 associe les quatre cent trente ans à la période comprise entre l’alliance antérieure et la Loi.

Les âges patriarcaux permettent de calculer deux cent quinze ans entre le départ d’Abraham et l’arrivée de Jacob en Égypte.

Ces données conduisent à deux grandes reconstructions.

La première retient un séjour égyptien de quatre cent trente ans.

La seconde comprend les quatre cent trente ans comme une période plus large, comprenant deux cent quinze ans de séjour patriarcal et deux cent quinze ans de séjour égyptien.

Dans une perspective d’harmonisation des Écritures, cette seconde reconstruction présente une cohérence particulière avec Galates 3.17 et les traditions textuelles élargies.

Cependant, la question textuelle d’Exode 12.40 demeure importante et ne doit pas être écartée.

La conclusion la plus rigoureuse consiste donc à distinguer la durée explicitement mentionnée des reconstructions proposées pour en déterminer le point de départ.

La fidélité de Dieu à ses promesses demeure le thème central du passage.

Quelle que soit la reconstruction chronologique retenue, la sortie d’Égypte est présentée comme l’accomplissement de la parole divine et comme le commencement d’une nouvelle étape dans l’histoire d’Israël.

LEXIQUE

Le pays de Canaan — Le pays de Canaan, correspondant à l'actuel Israël, Palestine, Liban et parties de Jordanie et Syrie, est décrit comme 'le plus beau de tous les pays' dans la Bible. Peuplé par les Cananéens, Amorites, Hittites et Philistins, il constitue la terre promise au peuple hébreu. Deux étapes séparées de 470 ans marquent sa conquête : l'arrivée d'Abraham, puis la conquête de Josué après la captivité en Égypte et l'errance au désert.
INF011 · https://schilo.org/inf011-le-pays-de-canaan/

Le Pentateuque — Le Pentateuque, composé des cinq premiers livres bibliques, est essentiel pour les traditions juives et chrétiennes. Il raconte la création, la libération des Hébreux avec Moïse, et contient lois et récits fondateurs.
INF032 · https://schilo.org/inf032-le-pentateuque/

Les Samaritains — Les Samaritains étaient une communauté religieuse et ethnique distincte vivant en Samarie, une région située entre la Galilée et la Judée. Leur relation avec les Juifs au temps de Jésus était complexe et souvent marquée par des tensions.
INF107 · https://schilo.org/inf107-les-samaritains/

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.
INF003 · https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX246 - L’agneau pascal et Jésus-Christ : étude des correspondances bibliques et de leur portée prophétique https://schilo.org/anx246-lagneau-pascal-et-jesus-christ-etude-des-correspondances-bibliques-et-de-leur-portee-prophetique/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX248 - La Pâque juive et la Passion de Jésus-Christ : harmonisation des chronologies évangéliques https://schilo.org/anx248-la-paque-juive-et-la-passion-de-jesus-christ-harmonisation-des-chronologies-evangeliques/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx247-les-quatre-cent-trente-ans-dexode-12-40-41-etude-chronologique-et-comparaison-des-traditions-textuelles/, exportée le 10/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.